

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Wenman: Ces cas ont été identifiés, et ils seront signalés au ministre. Ce dernier a parlé de mesures draconiennes dans certains cas, comme si pareilles mesures étaient acceptables.

• (1430)

&RF235;-1 L'ASSEMBLÉE TENUE PAR DES CONTRIBUABLES À ALDERGROVE (C.-B.)

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Jeudi soir dernier, plus de 300 Canadiens en colère ont participé à une manifestation contre le fisc à Aldergrove, en Colombie-Britannique, avec des fonctionnaires de Revenu Canada. Il paraît que, pendant cette manifestation, quelqu'un arpentait le terrain de stationnement, armé d'une lampe de poche et d'un carnet, et prenait en note le numéro d'immatriculation des voitures des participants à cette assemblée. Le ministre peut-il donner l'assurance que cet espionnage n'était pas le fait de Revenu Canada et ne se faisait pas à son profit, et que ceux qui ont participé à cette assemblée démocratique ne seront pas les victimes de nouvelles cotisations ou de représailles quelconques à cause de leur participation à cette assemblée publique?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les conclusions que le député veut en tirer sont tellement ridicules, je crois, qu'elles ne méritent même pas, dans leur substance, une réfutation. J'aimerais cependant que le député signale tous les faits. Il y avait, à cette réunion, des fonctionnaires du ministère qui informaient les gens de leurs responsabilités, de leurs droits et de leurs privilèges relativement à la loi de l'impôt sur le revenu. Notre façon de procéder ne consistait pas à regarder à l'extérieur et d'essayer de trouver des coupables, mais bien de saisir cette occasion pour informer le contribuable canadien de ses droits et de ses responsabilités, afin de l'encourager à se conformer à la loi de l'impôt sur le revenu, ce qui représente un aspect très positif et éducatif.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LE TRANSFERT DE LA TECHNOLOGIE DU CANDU À LA CORÉE DU SUD

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je vais poser ma question au ministre du Commerce international. Le *Globe and Mail* parle d'un protocole intervenu entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et une société sud-coréenne, suivant lequel le Canada est disposé à transférer à la Corée du Sud toute la technologie du réacteur Candu de 600 mégawatts, pour construire avec elle un réacteur en Turquie. Les contribuables canadiens ont dépensé des milliards pour le développement du réacteur Candu, qui est considéré comme une de nos grandes réussites techniques. Le gouvernement a-t-il pour principe de donner en cadeau notre haute technologie pour se procurer l'avantage éventuel d'une

vente à court terme, et de sacrifier ainsi l'ensemble du marché à long terme du Candu?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je remercie le député de cette question, qui est certainement de nature à l'intéresser. Je tiens à lui assurer que le gouvernement et l'Énergie atomique du Canada Limitée ont pour principe de négocier des transferts de technologie lorsque c'est à l'avantage du pays, et de ne pas le faire quand ce n'est pas avantageux pour le Canada.

En ce qui concerne la Corée, le député aurait intérêt à demander au ministre de l'Énergie, lorsqu'il sera là, quelle sorte de technologie exactement sera transférée ou éventuellement transférée en vue de la vente de nouveaux Candus à la Corée ou par son intermédiaire. Entre-temps, je tiens à lui assurer que dans le cas du Candu comme dans les autres cas, les transferts de technologie s'effectuent en fonction de ce qui est jugé le plus conforme aux intérêts commerciaux du Canada et des travailleurs canadiens.

Mlle Carney: Ce que le gouvernement a jugé de plus avantageux pour les Canadiens jusqu'ici, c'est de troquer des réacteurs Candu contre des fraises de Roumanie.

LA TENEUR DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser encore une fois au ministre du Commerce international. Dans le protocole d'entente publié dans la presse, il n'est absolument pas question de vendre un réacteur Candu à la Corée du Sud. Est-ce que le ministre et le gouvernement ont vraiment l'intention de faire cadeau de notre technologie sans même obtenir un contrat de vente ferme à la Corée? Est-ce qu'il exporte des emplois canadiens en même temps que la haute technologie?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je ne pense pas pouvoir ajouter autre chose, et je me demande si le député a bien écouté ce que j'ai dit.

M. Crosbie: Si elle a écouté, elle n'a rien pu comprendre. Qui aurait pu comprendre quelque chose à ce galimatias?

M. Regan: C'est-à-dire que, pour mettre les choses noir sur blanc, il y a une décision de prise par l'Énergie atomique du Canada Limitée et par le gouvernement, dans chaque cas de transfert de technologie, sur l'avantage de ce transfert au plan des ventes présentes et futures. Je pense que le député doit savoir qu'en ce qui concerne la technologie Candu, le Canada doit non seulement améliorer et moderniser constamment cette technologie, mais que nous avons l'avantage de l'expérience qui fait de nous un partenaire très précieux pour faciliter les ventes à un tiers pays.

Nous avons tous la certitude, d'après les résultats obtenus et les statistiques qui les révèlent que, de tous les réacteurs implantés un peu partout dans le monde, le Candu est le meilleur, mais nous avons l'obligation, je pense, de trouver les moyens d'en vendre le plus possible. J'estime que les transferts de technologie sont et vont rester un moyen utile d'augmenter le nombre des ventes, donc le nombre des emplois canadiens ainsi créés.